



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'EXPOSITION ENTRE
LA VILLE DE VINCENNES ET JONATHAN
RODITI**

**DÉCISION N° DM-20-285
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Jonathan Roditi, dont le siège social est situé au 46, rue de Crimée – 75019 Paris, de location de l'exposition « D'Addis à Gondar » du 9 au 27 novembre 2020 (montage et démontage inclus) dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1 645 € (mille six cent quarante-cinq euros) TTC;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « Forum de la Solidarité internationale » organisée par la ville de Vincennes les 20 et 21 novembre 2020 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Jonathan Roditi, dont le siège social est situé au 46, rue de Crimée – 75019 Paris, portant sur la location de l'exposition « D'Addis à Gondar » du 9 au 27 novembre 2020 (montage et démontage inclus) dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1 645 € (mille six cent quarante-cinq euros) TTC

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201110-lmc1H7823H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/11/2020
Date de Publication : 10/11/2020